

## 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Pâte décapante SUPERCLEAN

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits de traitement des surfaces métalliques

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Société : WELD X
- Rue : 36 Rue Jacques Daguerre
- Lieu : 44600 Saint Nazaire
- Téléphone : 02.40.91.34.11 France
- E-mail : info@weldx.com
- Internet : www.weldx.com
- Service responsable : WELDX service traitement de surface

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : <http://www.centres-antipoison.net/>

## 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

- Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux : Met. Corr. 1
- Toxicité aiguë: Acute Tox. 1
- Toxicité aiguë: Acute Tox. 2
- Toxicité aiguë: Acute Tox. 2
- Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger :

- Peut être corrosif pour les métaux.
- Mortel par contact cutané.
- Mortel en cas d'ingestion.
- Mortel par inhalation.
- Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage : **Règlement (CE) n° 1272/2008**

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Acide nitrique - Fluorure d'hydrogène

Mention d'avertissement : **DANGER**

Pictogrammes :



**Mentions de danger :****H290** • Peut être corrosif pour les métaux.**H314** • Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.**H300+H310+H330** • Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.**Conseils de prudence :****P260** • Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.**P262** • Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.**P280** • Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.**P303+P361+P353** • EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.**P304+P340** • EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.**P310** • Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.**P403+P233** • Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

## Étiquetage particulier de certains mélanges

**EUH071** • Corrosif pour les voies respiratoires.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes:

2.3. Autres dangers : Aucune information disponible.**3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

## 3.2. Mélanges

## Composants dangereux

| N° CAS    | Substance   |              |                  | Quantité |
|-----------|---|--------------|------------------|----------|
|           | N° CE   | N° Index     | N° REACH         |          |
| 7697-37-2 | Acide nitrique  |              |                  | 20-25%   |
|           | 231-714-2   | 007-004-00-1 | 01-2119487297-23 |          |
|           | Ox. Liq. 2, Met. Corr. 1, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H272 H290 H331 H302 H314 |              |                  |          |
| 7664-39-3 | Fluorure d'hydrogène  |              |                  | 10-15%   |
|           | 231-634-8   | 009-002-00-6 |                  |          |
|           | Acute Tox. 2, Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Skin Corr. 1A; H330 H310 H300 H314                  |              |                  |          |

Texte des phrases H et EUH : voir paragraphe 16.

**4 PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident. Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire. Recourir à un traitement médical.

**• Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Appeler immédiatement un médecin. Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**• Après contact avec la peau**

Appeler immédiatement un médecin. Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Demander immédiatement conseil à un médecin. Enduire immédiatement d'une solution de gluconate de calcium ou d'un gel au gluconate de calcium. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**• Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

**• Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler rapidement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Spasmes, bronchite, vomissements de sang, troubles cardiovasculaires, Peut causer la cécité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Lors de l'inconscience: alarmer un médecin de secours.

Informez le médecin, que la blessure a été provoquée par un contact de l'acide fluorhydrique.

L'antidote pour le traitement après un contact avec l'acide fluorhydrique est le Gel de calciumgluconate.

**5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de traitement des surfaces métalliques

## 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS    | Désignation          | ppm | mg/m <sup>3</sup> | f/cm <sup>3</sup> | Catégorie    | Origine |
|-----------|----------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 7697-37-2 | Acide nitrique       | 1   | 2,6               |                   | VLE (15 min) |         |
| 7664-39-3 | Fluorure d'hydrogène | 1,8 | 1,5               |                   | VME (8 h)    |         |
|           |                      | 3   | 2,5               |                   | VLE (15 min) |         |

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

| N° CAS    | Désignation         | Paramètres                | Valeur limite | Milieu | Moment de prélèvement |
|-----------|---------------------|---------------------------|---------------|--------|-----------------------|
| 7664-39-3 | Acide fluorhydrique | Fluorures (/g créatinine) | 3 mg/g        | Urine  | au début du poste     |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### • Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

### • Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

### • Protection oculaire appropriée

Lunettes à coques.

### • Protection des mains

Matériau approprié: PVC (Chlorure de polyvinyle), Epaisseur du matériau des gants = 1,2 mm, Temps de passage (durée d'utilisation maxi) > 480 min

Porter les gants de protection homologués, DIN EN 374

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### • Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. DIN EN 14605

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: bleu EN 148-1

## 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique : Pâte  
Couleur : Incolore  
Odeur : Piquant  
pH-Valeur (à 20 °C) : 1

#### **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé  
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non déterminé  
Point d'éclair : non déterminé

#### **Inflammabilité**

Solide : non applicable  
Gaz : non applicable  
Limite inférieure d'explosivité : non déterminé  
Limite supérieure d'explosivité : non déterminé

#### **Température d'inflammation spontanée**

Solide : non applicable  
Gaz : non applicable  
Température de décomposition: non déterminé

#### **Propriétés comburantes**

Non comburant.  
Pression de vapeur : non déterminé  
Densité (à 20 °C) : 1,3 g/cm<sup>3</sup>  
Hydro solubilité : facilement soluble

#### **Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé  
Coefficient de partage : non déterminé  
Viscosité dynamique (à 20 °C) : >10000 mPa·s  
Densité de vapeur : non déterminé  
Taux d'évaporation : non déterminé

### 9.2. Autres informations

Teneur en corps solides : non déterminé

## 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Possibilité de réactions dangereuses.  
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux. Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

**10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Base, Peroxydes, Comburant.

10.4. Conditions à éviter

Gelée, température > 35 °C

10.5. Matières incompatibles

Métal. Tenir à l'écart de: Base, Comburant, Peroxydes.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx), Fluorure d'hydrogène.

**11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ETAmél calculé

ATE (orale) 46,9 mg/kg; ATE (cutanée) 47,2 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 3,45 mg/l; ATE (inhalation aérosol) 0,396 mg/l

**Toxicité aiguë**

| N° CAS    | Substance              |                    |        |          |         |
|-----------|------------------------|--------------------|--------|----------|---------|
|           | Voix d'exposition      | Dose               | Espèce | Source   | Méthode |
| 7697-37-2 | Acide nitrique         |                    |        |          |         |
|           | orale                  | DL50 kg/mg<br>1530 | Rat    |          |         |
|           | cutanée                | DL50 kg/mg<br>2740 | Rat    |          |         |
|           | inhalation (4h) vapeur | CL50 2,6 mg/l      | Rat    | OCDE 403 |         |
|           | inhalation aérosol     | ATE 0,5 mg/l       |        |          |         |
| 7664-39-3 | fluorure d'hydrogène   |                    |        |          |         |
|           | orale                  | ATE 5 mg/kg        |        |          |         |
|           | cutanée                | ATE 5 mg/kg        |        |          |         |
|           | inhalation vapeur      | ATE 0,5 mg/l       |        |          |         |
|           | inhalation aérosol     | ATE 0,5 mg/l       |        |          |         |
|           | inhalation (1 h) gaz   | CL50 1610 ppm      | Rat    | IUCLID   |         |

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

## 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas Eco-Toxicologiques

| N° CAS    | Substance                         |                |           |                     |        |         |
|-----------|-----------------------------------|----------------|-----------|---------------------|--------|---------|
|           | Toxicité aquatique                | Dose           | [h]   [d] | Espèce              | Source | Méthode |
| 7697-37-2 | Acide nitrique                    |                |           |                     |        |         |
|           | Toxicité aïgue pour les poissons  | CL50 12,5 mg/l | 96 h      | Oncorhynchus mykiss |        |         |
|           | Toxicité aïgue pour les crustacés | CE50 8800 mg/l | 48 h      | Daphnia pulex       |        |         |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS    | Substance      | Log Pow |
|-----------|----------------|---------|
| 7697-37-2 | Acide nitrique | -0,21   |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### Information supplémentaire :

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

## 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.



**14** **CONSIDÉRATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Transport terrestre (ADR/RID)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification : UN 292214.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.

(Acide nitrique, Acide fluorhydrique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 814.4. Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8+6.1

Code de classement : CT1

Quantité limitée (LQ) : 1 L

Quantité exceptée : E2

Catégorie de transport : 2

N° danger : 86

Code de restriction concernant les tunnels : E

**Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU : UN 292214.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.

(Acide nitrique, Acide fluorhydrique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 814.4. Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8+6.1

Code de classement : CT1

Dispositions spéciales : 274 802

Quantité limitée (LQ) : 1 L

Quantité dégagee : E2

**Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU : UN 326414.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.

(Acide nitrique, Acide fluorhydrique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 814.4. Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8+6.1

Dispositions spéciales : 274

Quantité limitée (LQ) : 1 L

Quantité dégagee : E2

EmS : F-A, S-B



#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU : UN 2922

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S.

(Acide nitrique, Acide fluorhydrique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4. Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8+6.1

Dispositions spéciales : A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L

Passenger LQ : Y840

Quantité exceptée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne) : 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo) : 855

IATA-Quantité maximale (cargo) : 30 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Toxique. fortement caustique.

#### 14.7. Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III) : H2 TOXICITÉ AIGUË

#### Prescriptions nationales

Limitation d'emploi : Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D) : 2 - pollue l'eau.

Résorption cutanée/sensibilisation : Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**16 AUTRES INFORMATIONS****Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

| Classification     | Procédure de classification         |
|--------------------|-------------------------------------|
| Met. Corr. 1; H290 | Sur la base des données de contrôle |
| Acute Tox. 1; H310 | Méthode de calcul                   |
| Acute Tox. 2; H300 | Méthode de calcul                   |
| Acute Tox. 2; H330 | Méthode de calcul                   |
| Skin Corr. 1; H314 | Sur la base des données de contrôle |
| Eye Dam. 1; H318   | Méthode de calcul                   |

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

**H272** • Peut aggraver un incendie ; comburant.

**H290** • Peut être corrosif pour les métaux.

**H300** • Mortel en cas d'ingestion.

**H300+H310+H330** • Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

**H302** • Nocif en cas d'ingestion.

**H310** • Mortel par contact cutané.

**H314** • Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**H330** • Mortel par inhalation.

**H331** • Toxique par inhalation.

**EUH071** • Corrosif pour les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues , respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*